

PRÉFETS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section des installations classées

Commune de Saint-Laurent-Blangy

Société Eurametha

**Enregistrement d'une demande de modification du technocentre
de méthanisation et celle du plan d'épandage**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société Eurametha a déposé un dossier d'enregistrement en vue de modifier son technocentre de méthanisation situé rue Henri Becquerel dans la commune de Saint-Laurent-Blangy (62223) ainsi que son plan d'épandage dans les 18 communes du département du Nord (59) et les 83 communes du département du Pas-de-Calais (62) listées ci-dessous :

- Abancourt, Aubencheul-au-Bac, Bouchain, Doignies, Douai, Douchy-lès-Mines, Estrun, Fressies, Haynecourt, Hem-Lenglet, Iwuy, Marcq-en-Ostrevent, Marquette-en-Ostrevant, Monchecourt, Paillencourt, Raillencourt-Sainte-Olle, Thun-l'Évêque et Wasnes-au-Bac pour le département du Nord (59) ;
- Achicourt, Achiet-le-Petit, Adinfer, Agny, Alette, Bailleul-Sir-Berthoult, Bapaume, Baralle, Barastre, Beaurains, Bihucourt, Blairville, Boiry-Becquerelle, Boiry-Notre-Dame, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Boisleux-au-Mont, Boisleux-Saint-Marc, Bourlon, Boyelles, Brebières, Bucquoy, Buissy, Bullecourt, Cagnicourt, Carency, Cherisy, Croisilles, Dourges, Écourt-Saint-Quentin, Épinoy, Ervillers, Ficheux, Foncquevillers, Fontaine-lès-Croisilles, Gavrelle, Graincourt-lès-Havrincourt, Guémappe, Hamelin-court, Hannescamps, Haucourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Hendecourt-lès-Ransart, Hénin-Beaumont, Hénin-sur-Cojeul, Héninel, Lagnicourt-Marcel, Le Sars, Marquion, Mercatel, Méricourt, Monchy-au-Bois, Monchy-le-Preux, Mont-Saint-Éloi, Montenescourt, Moyenneville, Neuville-Saint-Vaast, Neuville-Vitasse, Oisy-le-Verger, Palluel, Pelves, Pommier, Pronville-en-Artois, Quéant, Rencourt-lès-Cagnicourt, Rivière, Roclin-court, Sains-lès-Marquion, Saint-léger, Saint-Martin-sur-Cojeul, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée, Villers-au-Bois, Villers-au-Flos, Vis-en-Artois, Vitry-en-Artois, Wailly, Wancourt, Wanquetin et Warlus pour le département du Pas-de-Calais (62).

Conformément au Code de l'environnement, cette demande est soumise à consultation du public du 2 septembre 2026 au 29 septembre 2026 inclus, selon les dispositions de l'arrêté interpréfectoral du 4 août 2026.

Le dossier est consultable :

- en mairie de Saint-Laurent-Blangy, commune d'implantation du projet, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 18h30, du mardi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) dans la rubrique « Publication – Consultation du public – Consultation ICPE – Régime enregistrement » ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr>).

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est les préfets du Nord et du Pas-de-Calais. Les installations peuvent faire l'objet d'un arrêté interpréfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté interpréfectoral de refus.